

## **Journée mondiale de l'hygiène menstruelle : l'asbl I.Care salue une avancée pour les droits des personnes détenues**

*À l'occasion du 28 mai, journée mondiale consacrée à l'hygiène menstruelle, l'asbl I.Care salue l'annonce récente des ministres fédéraux de la Justice et de la lutte contre la pauvreté de mettre à disposition gratuitement des protections périodiques au profit de toutes les femmes détenues en Belgique.*

### **Précarité menstruelle en prison : un sujet jusque-là tabou**

Si le coût réel des menstruations est difficile à établir, les différentes études qui ont été menées ont établi un montant pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros au cours d'une vie. Or, l'accès à des protections périodiques en quantité suffisante et de bonne qualité est particulièrement difficile pour les personnes en situation précaire. Parmi elles, des étudiantes, des personnes migrantes, sans emploi ou sans-abri, etc. mais également les personnes détenues, trop souvent oubliées.

En application des normes internationales, les autorités doivent répondre aux besoins spécifiques des personnes détenues, notamment en matière d'hygiène. À cet égard, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a rappelé que le fait de ne pas pourvoir à ce qui est considéré comme des besoins fondamentaux pouvait constituer un traitement dégradant.

Si, jusqu'à présent, les personnes menstruées se voyaient parfois remettre – sous certaines conditions – des protections périodiques, nos observations ont démontré l'inadaptation du système (protections non emballées individuellement, irritantes, trop grandes ou trop petites, modalités de distribution problématiques, etc.). Par ailleurs, les produits disponibles *via* la « *cantine* » de l'établissement sont vendus à des prix bien supérieurs à ceux pratiqués en société libre (par exemple, entre 6 et 60 % selon nos observations dans la prison de Berkendael en 2019). Ces tarifs rendent leur accessibilité difficile pour les personnes incarcérées. Par ailleurs, les produits ainsi disponibles sont très différents d'un établissement à l'autre, certains n'en proposant que très peu.

De plus, pour recevoir ces serviettes qui ne sont distribuées que sur demande, il faut également pouvoir parler la langue des agent-es pénitentiaires (généralement français ou néerlandais). L'accès à ces protections est également parfois restreint par certain-es agent-es pénitentiaires qui décident du nombre et de la fréquence à laquelle les personnes menstruées peuvent en demander.

### **Répondre à la précarité menstruelle en prison : une annonce salubre des autorités fédérales**

Le 16 mai, la ministre de la lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, et le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, ont annoncé que près de 300 000 tampons et serviettes hygiéniques seront mis à disposition des femmes incarcérées en 2022.

Engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre la précarité menstruelle en prison, I.Care, qui intervient quotidiennement dans plusieurs prisons à Bruxelles et en Wallonie, se félicite de cette nouvelle. « *C'est une très belle avancée* » a déclaré la directrice de l'asbl, Vinciane Saliez. « *Nous l'appelions en effet de nos vœux depuis plusieurs années et nous nous réjouissons d'avoir été entendu-es* ». Pour I.Care, il incombe en effet aux autorités belges de garantir des conditions de vie dignes à toutes les personnes détenues, et donc de garantir l'hygiène menstruelle de toutes les personnes incarcérées.

## Une offre qui devra être pérennisée

Ce nouveau programme de distribution de protections hygiéniques devrait débuter prochainement et se prolonger en 2023. I.Care attire l'attention des autorités sur le fait qu'il est fondamental que cette offre soit pérennisée au-delà de cette date car les besoins sont importants et permanents.

Au-delà de l'accès à ces protections périodiques, une réflexion doit également être engagée sur d'autres aspects de l'hygiène en détention. Les personnes détenues devraient par exemple se voir garantir un accès suffisant à du papier toilette et à des produits d'hygiène.

Enfin, un important travail de sensibilisation, tant du personnel pénitentiaire que des personnes détenues, est essentiel. En effet, nombreuses sont les personnes qui manquent de connaissances sur les menstruations : sur les différences de flux et de fréquence selon les personnes mais aussi sur les protections périodiques elles-mêmes (certaines ne font pas la différence entre les protège-slips et les serviettes hygiéniques, les tampons avec/sans applicateur, etc.). I.Care recommande également de sensibiliser – au sein des prisons – à l'endométriose, une maladie qui a un effet direct sur les menstruations et qui cause des douleurs importantes, notamment afin de proposer des antidouleurs adaptés.

I.Care salue donc cette avancée et appelle les autorités belges à aller encore plus loin. « *Nous resterons également vigilant-es sur la mise en œuvre effective de ce programme. Il en va en effet du respect des droits fondamentaux des personnes détenues* », conclue Vinciane Saliez.

Contact presse : Vinciane Saliez (directrice d'I.Care) : 0470 17 69 96

### Éléments de contexte

- Malgré le manque de statistiques officielles précises et régulièrement actualisées, on estime qu'il y a environ 500 femmes dans les prisons belges, réparties dans 10 établissements pénitentiaires – seule la prison de Berkendael à Bruxelles n'accueille que des femmes – soit 4 à 5 % de la population carcérale. Quant aux hommes transgenres menstrués, il n'existe aucune donnée sur leur nombre et leur situation spécifique en prison.
- Une note plus précise sur les questions de précarité menstruelle en prison (mars 2022) est disponible [sur notre site Internet](#).
- Dans le cadre de son projet 28 jours, mené en collaboration avec l'asbl [BruZelle](#) depuis 2019, I.Care met à disposition des personnes menstruées dans la prison de Berkendael à Bruxelles, ainsi que dans les établissements de Marche-en-Famenne et de Mons, des troussees contenant 20 serviettes hygiéniques à leur entrée en prison ainsi que des protections périodiques gratuites et variées (tampons et protèges-slips), dans différents endroits de la prisons pour faciliter leur accessibilité (sur régie, auprès du service médical, en libre-service sur section, etc.).
- À notre connaissance, plusieurs pays ont déjà mis en place des programmes de distribution gratuite de protections périodiques au profit des personnes détenues. C'est notamment le cas au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Inde ou encore en France.